

CHRONIQUE DU MOIS

D E M A I 1 9 5 5

LA VIE ADMINISTRATIVE

Le Conseil des Ministres s'est réuni au Dar El Bey, le mardi 10 mai, sous la présidence de S. E. Sidi Tahar Ben Ammar, Premier Ministre, Président du Conseil, assisté de M. Georges Dupoizat, Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien.

Le Conseil, après une longue discussion, a arrêté les programmes d'économies prévues par l'article 8 du décret de finances, puis a procédé à l'examen des affaires financières courantes.

Le Conseil des Ministres a repris ses travaux, au Dar El Bey, le samedi 14 mai, sous la présidence de S. E. Sidi Tahar Ben Ammar, Premier Ministre, Président du Conseil, assisté de M. Georges Dupoizat, Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien.

Le Conseil, après avoir procédé à quelques mises au point nouvelles du programme d'économies, a pris certaines décisions concernant notamment la reconnaissance d'utilité publique des œuvres de bienfaisance ci-après :

Œuvre de la Crèche

Dispensaire Alapetite

Œuvre à l'Enfance de Tunisie

Œuvre de Secours aux Enfants.

Il a également décidé la réunion d'une nouvelle commission d'études sociales chargée d'étudier les revendications du personnel des services concédés.

Enfin, le Conseil a entendu un exposé de S. E. le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat et du Directeur des Finances sur le recasement des occupants de l'Hôtel Moderne.

LA VIE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

En matière budgétaire, l'économie d'un milliard de francs sur les prévisions de dépenses ordinaires prévue par l'article 8 du décret du 31 mars 1955, a été réalisée par des arrêtés du Premier Ministre, Président du Conseil, et du Directeur des Finances en date du 16 mai 1955, délibérés en Conseil des Ministres et publiés au « Journal Officiel Tunisien » du 24 mai.

Les mesures qui ont fait l'objet de ces arrêtés réduisent de 1.040 millions de francs le déficit du budget de l'exercice 1955-56.

Elles comportent :

— des réductions opérées dans le compartiment des dépenses, à concurrence de 835 millions de francs; ces réductions ne s'analysent pas en de simples amputations comptables, mais amorcent dès à présent la révision des institutions et des procédures administratives;

— des majorations de recettes à concurrence de 205 millions de francs.

* * *

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance toutes les dispositions utiles ont été prises pour faciliter aux agriculteurs tunisiens la livraison de leurs céréales. C'est ainsi que, dans les régions où les récoltes s'annoncent satisfaisantes, ont été ouverts des Centres d'achat nouveaux tels celui du Sers-Merdja, des Centres d'achat provisoires comme ceux de Touiref et Zaouiet-Médiem, et des Centres d'achat secondaires à Souk-el-Arba et au Krib-Gare. Ainsi, les fellahs disposeront d'un réseau très complet de centres vers lesquels ils pourront diriger leurs apports et trouver la sacherie qui leur est nécessaire.

A la date du 20 mai, aucun apport de la nouvelle récolte n'avait encore été comptabilisé. Seuls quelques reliquats de l'ancienne récolte ont été agréés du 20 avril au 20 mai, représentant les faibles quantités suivantes :

Blés durs	624 quintaux
Blés tendres	791 quintaux
Orges	Néant

Parallèlement, les livraisons des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance au commerce et à la consommation s'élevaient, pour la même période, à :

Blés durs	20.572 quintaux
Blés tendres	13.091 quintaux
Orges	19.498 quintaux

Comme l'année dernière, la mesure s'étant avérée très intéressante pour les utilisateurs, les S.T.P. ont pris la précaution de constituer dès à présent un stock de superphosphates d'une vingtaine de milliers de quintaux destiné à faire face aux demandes de prêts des agriculteurs tunisiens au moment des labours d'automne, période durant laquelle les fabricants ne sont pas toujours en mesure de satisfaire toutes les commandes.

Du côté des groupements coopératifs, l'activité est toujours intense. Retardés quelque peu par le manque de pluies et par l'utilisation comme pâturages par certains fellahs de leur terres à emblaver, les travaux de labour ont repris à un rythme plus actif encore pour combler ce retard.

De nombreux projets de création de groupements coopératifs

nouveaux sont en gestation, en particulier en fonction du programme gouvernemental de mise en valeur de vastes zones dans le Centre de la Tunisie.

* * *

Dans le domaine économique, un arrêté du Directeur des Travaux Publics et du Directeur des Finances en date du 2 avril 1955 (J.O.T. du 13 mai 1955) a ramené de 85 fr. à 50 fr. le taux de la taxe perçue dans les ports de Tunis-Goulette, Bizerte, Sousse et Sfax sur chaque tonne de sel marin embarquée ou débarquée. Cette mesure a pour but de faciliter l'écoulement sur les marchés extérieurs à des prix compétitifs du sel marin provenant des exploitations tunisiennes.

Par ailleurs, un arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 29 avril 1955 (J.O.T. n° 40 du 20-5-55) a fixé le prix de quatre nouvelles catégories de pain dont la fabrication a été autorisée par un arrêté du Ministre de l'Agriculture du même jour.

De même, un arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances en date du 25 mai 1955 (J.O.T. n° 42 du 27 mai 1955) a modifié les règles de livraison et de circulation des céréales, de manière à assurer un contrôle plus efficace de ces opérations.

Enfin, comme tous les ans, à pareille époque, le Ministre de l'Agriculture et le Directeur des Finances ont, par arrêté du 26 mai 1955 (J.O.T. n° 42) fixé le montant des acomptes à payer aux producteurs par les organismes stockeurs sur les prix des blés tendres, des blés durs et des orges de la récolte 1955. Ces acomptes ont été fixés à :

- 2.400 fr. le quintal pour le blé tendre
- 2.760 fr. le quintal pour le blé dur
- 1.743 fr. le quintal pour l'orge.

* * *

Dans le domaine social, le « Journal Officiel Tunisien » n° 41 du 24 mai 1955 a publié un arrêté conjoint du Premier Ministre, Président du Conseil, et du Directeur des Finances en date du 16 mai 1955 qui, au regard de la législation sur les allocations familiales telle qu'elle résulte du décret du 8 juin 1944, assimile aux entrepreneurs de profession les personnes qui, sans avoir cette qualité, emploient occasionnellement une main-d'œuvre salariée pour l'édification ainsi que pour la transformation, la réparation ou l'aménagement d'immeubles pour lesquels une autorisation de bâtir est requise.

* * *

En matière de commerce extérieur, les avis suivants ont porté à la connaissance des importateurs et exportateurs les nouvelles possibilités de commerce avec l'Etranger :

— J.O.T. du 3 mai 1955 : Importations du Brésil (café et marchandises diverses);

J.O.T. du 13 mai 1955 : Exportations de laine sur toutes destinations.

J.O.T. du 17 mai 1955 : Importations de livres, revues et périodiques du Liban.

J.O.T. du 24 mai 1955 : Contingents globaux pour l'importation de divers produits en provenance des pays participant à l'U.E.P. et des zones monétaires sterling et florin;

- Importations de Norvèges (marchandises diverses);
- Exportations sur la Norvège (marchandises diverses).

Dans le courant du mois, les demandes de licences tant à l'importation qu'à l'exportation ont été au nombre de 1.195. Au 31 mai 1955, elles se répartissaient de la façon suivante :

A l'importation :

— licences accordées	338
— licences en cours d'examen par les Services Techniques..	550
— licences refusées ou annulées	40
Total.....	928

A l'exportation :

— licences accordées	177
— licences en cours d'examen par les Services Techniques..	78
— licences refusées ou annulées	12
Total.....	267

Par ailleurs, il convient de signaler la parution :

1° au J.O.T. du 3 mai 1955, des facilités accordées pour l'importation des marchandises étrangères exposées au cours de l'année 1955 dans l'enceinte de la Foire Internationale de Tunis;

2° au J.O.T. du 13 mai 1955, de l'avis n° 209 de l'Office des Changes (section Tunisie) relatif au régime des comptes et des dossiers intérieurs des non-résidents, et de l'avis n° 210 portant abrogation d'avis antérieurs devenus caducs.

A la même date, un avis aux exportateurs a maintenu la formalité de la licence pour l'exportation sur la Zone Franc des laines et déchets, pour la campagne se terminant le 1er juin 1956.

3° au J.O.T. du 31 mai 1955, d'un avis aux importateurs, établissant la formalité de la licence pour l'importation de tapis en provenance de la Zone Franc.

* * *

Au cours du mois de mai 1955, l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières a maintenu son activité, mais le volume des capitaux échangés a légèrement fléchi en passant de 31.437.000 francs à 29.723.000 francs. La tendance générale des cours est devenue plus irrégulière. La baisse a atteint surtout les valeurs agricoles et minières.

Le marché de l'or a été très calme et les cours des lingots et des pièces ont continué à fléchir.

Le montant des opérations s'est élevé à 136.500 francs contre 178.000 francs pendant le mois d'avril.

LA VIE SOCIALE

I. — LEGISLATION

Sécurité des travailleurs. — Le Journal Officiel du 3 mai 1955 a publié un décret beylical du 28 avril 1955 réglementant l'exploitation des carrières.

Ce décret stipule notamment en son article 18 :

« l'exploitant de toute carrière est tenu à porter à la connaissance de l'autorité judiciaire et du Service des Mines, dans le plus bref délai possible, tout accident grave de travail survenu dans sa carrière ou les dépendances de celle-ci.

L'Ingénieur en chef, chef du Service des Mines, délègue un agent qui se rend sur les lieux dans le plus bref délai, visite la carrière, recherche les circonstances et les causes de l'accident et dresse un procès-verbal qui est transmis à l'autorité judiciaire compétente.

Il est interdit aux exploitants de dénaturer les lieux, avant la clôture de l'enquête.

Tout exploitant est tenu d'avoir sur place, en quantité suffisante, les médicaments et moyens de secours indispensables pour les premiers soins à donner aux victimes d'accident du travail ».

— Le Journal Officiel du 6 mai 1955 a publié un arrêté du Directeur des Travaux Publics portant règlement pour l'aménagement intérieur et la construction des dépôts d'hydrocarbures pris en application du décret beylical du 27 mars 1919 modifié et complété, réglementant les établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Prévoyance Sociale. — Le Journal Officiel du 10 mai 1955 a publié un décret beylical du 5 mai 1955, complétant le décret du 18 février 1954 sur les Sociétés mutualistes.

Au terme de ce décret, le délai d'un an donné aux institutions, associations ou groupements de toute nature répondant à la définition de société mutualiste, à l'effet de se placer sous le régime des sociétés mutualistes, est prorogé pour une nouvelle période d'un an à compter du 20 février 1955.

— Le Journal Officiel du 24 mai 1955 a publié un arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil, et du Directeur des Finances du 16 mai 1955 tendant à réduire le déficit du budget ordinaire de l'Etat pour l'exercice 1955-56 (complément à la législation sur les allocations familiales).

Au terme de cette réglementation sont assimilées au regard de l'application de la législation sur les allocations familiales, les personnes qui, sans avoir cette qualité, emploient occasionnellement une main-d'œuvre salariée, à l'édification ainsi qu'à la transformation, à la réparation ou à l'aménagement d'immeubles pour lesquels une autorisation de bâtir est requise.

Divers. — Le Journal Officiel du 20 mai 1955 a publié dans la partie non officielle, la liste des infirmiers autorisés à exercer, arrêtée au 18 avril 1955.

II. — QUESTIONS DIVERSES

Situation de l'emploi :

a) *Aperçu général.* — Si la situation s'est nettement améliorée dans les campagnes par suite de la reprise des travaux saisonniers agricoles, par contre dans les centres urbains, la situation reste stationnaire.

La reprise de l'activité des usines de conserves de poissons doit absorber, dans les jours à venir, une importante main-d'œuvre saisonnière, notamment à Mahdia et à Sousse.

On note à Tunis une dizaine de licenciements d'employés du commerce de détail et de l'alimentation.

b) *Lutte contre le chômage.* — En vue d'augmenter l'emploi des sans-travail et de venir en aide aux deshérités pendant le mois de Ramadan (24 avril-23 mai), le Ministre du Travail, Président de la Commission permanente du chômage, a décidé de faire un effort exceptionnel pour permettre la réouverture des chantiers de Caïdat partout où ils étaient fermés et continuer ceux qui étaient en fonctionnement.

A cet effet, il a été obtenu, en sus des crédits déjà alloués, un crédit de 100 millions qui a été réparti entre les caïdats, suivant leur importance et compte tenu de la reprise des travaux agricoles.

Un effectif de 12.100 chômeurs a été prévu pour être occupé journellement durant le mois de mai. Pour faire diligence, un télégramme suivi d'une circulaire, ont été adressés aux caïds les invitant à ouvrir de nouveaux chantiers. Les travaux prévus intéressaient, en priorité, les établissements d'enseignement (écoles publiques, écoles coraniques et terrains de jeux), les établissements hospitaliers et la recherche archéologique, d'après un programme établi par la Direction de l'Instruction Publique. Les autres travaux décidés en conseil de caïdat, pour chaque circonscription, présentaient un intérêt certain.

Les renseignements ci-après matérialisent les résultats obtenus, au cours du mois de mai sur le plan des secours aux chômeurs par le travail :

Nombre de chômeurs inscrits	en mai	depuis le début du recensement
Tunis et banlieue	164	30.589
Intérieur	—	245.445

Nombre de chômeurs placés par roulement :

Tunis et banlieue :	76.672
Intérieur :	239.374

— Nombre de chômeurs au travail le 18 mai 1955 :			
Tunis et banlieue :		6.996	
	Caïdats	11.936	
Intérieur :	Résidentiels	9.047	25.673
	Agriculture	4.690	
— Nombre de chantiers ouverts le 18 mai 1955 :			
Tunis et banlieue :		16	
	Caïdats	21	
Intérieur :	Résidentiels	30	
	Agriculture	28	

c) *Activité du Bureau de Placement de Tunis : mai 1955 :*

NATURE	PLACEMENT	
	Masculin	Féminin
Demandes d'emploi	73	36
Offres d'emploi	26	40
Personnes présentées	33	24
Personnes placées	24	10

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Mai marque la fin de la saison artistique et intellectuelle. D'autres manifestations suivent, mais, en général, moins ouvertes au grand public que les premières chaleurs de juin attirent plus vers les plages que vers les salles de conférences.

De tous les orateurs que nous avons entendus, Claude Roy nous semble le plus digne d'être cité en premier par la qualité de son verbe et la justesse de son talent. En traitant devant un public jeune le thème désormais classique de *l'engagement* sous le titre plus anodin « de l'écrivain et du monde », il a éloquentement prouvé que l'intérêt du public tunisois est renouvelable et ne se contente pas de sujets forcément rebattus.

« Picasso vivant », sujet d'une seconde conférence du même Claude Roy, était plus particulièrement réservé au public de l'Université Nouvelle.

M. Peisson, ancien officier de la Marine Marchande, a évoqué de pressants souvenirs. « L'homme de la mer », secret et enthousiaste, restera toujours l'une des figures de lutteur les plus intéressantes à décrire.

Sous les auspices de la Société des Sciences Naturelles, Mme Pottier-Alapetite a raconté son voyage « Sur les Pistes de Mauritanie » au sein d'une imposante cohorte de savants de tous les pays.

Patronnés par divers organismes et sociétés, plusieurs orateurs ont pris la parole durant le mois.

M. Vernet a fait un intéressant rapport sur son « voyage à travers quelques périmètres irrigués d'Algérie ». L'intérêt de cette causerie n'échappe pas. La Tunisie entreprend actuellement un vaste programme de mise en valeur de ses territoires deshérités du Centre et du Sud. Aussi l'expérience de nos voisins, dans le Chélif ou d'El Arfiane ne peut manquer de nous intéresser.

M. R. Guichard, président directeur général de la Société Ariane de Paris, a prononcé un exposé sur « Le Planning ». L'Association de Directeurs Commerciaux était à l'origine de cette heureuse initiative. Nous déplorerons que le nombre de ces conférences commerciales soit aussi limité qu'il le fut cette saison. Elles présentent à n'en pas douter une solution heureuse aux problèmes que posent le manque de documentation commerciale et le peu de liens qui existent entre les différents secteurs du commerce local.

Adoptant un sujet à l'ordre du jour de la Conférence de Mâcon de la Fédération Française des Œuvres Laïques, M. Sorin, inspecteur de l'Enseignement Primaire, vice-président de la Ligue Française de l'Enseignement en Tunisie, a traité dans la salle du Lycée Carnot, de « l'homme et des techniques ». La discussion animée qui suivit prouve l'intérêt que portent les jeunes et leurs éducateurs à ce problème fondamental de notre société moderne.

Le Centre Culturel Américain a poursuivi son programme de propagande en traitant de « l'immigration aux U.S.A. ». M. Henry Levy, directeur de l'American Joint Committee à Tunis, dirigeait ce débat fort intéressant.

Dans un domaine plus particulier, le Cercle Charles-Albert Gounot a clôturé ses activités par une série de conférences. M. Lampe, professeur de théologie au Grand Séminaire de Mutuelleville, a parlé des « juges d'Israël ». Mgr Champenois a évoqué le « Message de Jésus »; M. l'abbé Gaston Bailly couronna les analyses précédentes sur la personne et le message du Christ en donnant une causerie sur « l'Homme-Dieu ».

A Notre-Dame de Sion, le R. P. Mollaret a parlé du « temps des fiançailles », préparation de la vie à deux.

* * *

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une manifestation publique à proprement parler, nous signalerons la dernière séance de travail du Centre d'Etude et de Civilisation Arabe au nombre des manifestations les plus remarquables des activités intellectuelles et culturelles de l'année.

Au cours de cette séance, présidée par M. Marthelot, directeur de la Section des Lettres à l'Institut des Hautes Etudes de Tunis, M. Pignon, secrétaire honoraire de cet Institut, spécialiste de l'his-

toire tunisienne des XVI^e et XVII^e siècles, a fait une importante communication.

En effet, l'orateur présenta et commenta un document inédit du début du 17^e siècle, période sur laquelle nous manquons en général de sources. Il s'agissait en l'occurrence de la « Brève description du Royaume de Tunis » (1608-1613) due au capitaine anglais Robert Elliot.

Si ce document prouve que l'Angleterre s'est historiquement toujours intéressée au destin de ce petit royaume par l'intermédiaire de quelques hardis capitaines, au demeurant fort aventuriers, il apporte toute une somme de traits précis sur les coutumes et la puissance de la cité.

Rendons grâce à ce lointain auteur qui, pour avoir nourri des desseins politiques et militaires, a témoigné, trois siècles plus tard, devant l'histoire de ce qu'était Tunis au temps jadis.

* * *

Si nos artistes avaient marqué en avril un temps de pause, c'est simplement, semble-t-il, parce qu'ils préparaient la série de belles expositions auxquelles ils nous ont conviés en mai.

Au Salon Tunisien 1955, en la Galerie Municipale des Arts, tous les noms auxquels nous sommes habitués ont reparu : Natacha Markoff, Marcel Marchant, Germaine Moré, Georges Belmon, Henri Farion, Victoire Ravelolanosy, Gisèle Pietri, A. Dumas, Georges Dyens.

Signalons une rétrospective émouvante de l'œuvre de L. Chauvineau.

A l'Alliance Française, cinq artistes parisiens ont exposé : Roland Oudot, Bardone, Bourgeois, Ricardon, Cosandie R.

Michel Marie Poulain, que Tunis aime à recevoir, a présenté, dans son style à la fois sobre et subtil, des œuvres qui ne manquaient pas d'émotion et de sensibilité : « Maternité », « Bateau fantôme », et surtout « le Port d'Anvers ».

G. Trébor, Jacques Arnaud et Yaya ont également présenté leurs derniers travaux.

Nous retiendrons surtout le témoignage de Yaya qui, après six années d'effacement volontaire, a retrouvé la faveur d'un public qui le considère à juste titre comme l'un des maîtres de cette école, qui a connu tant de grands noms et qui se cherche aujourd'hui chez les jeunes sans trop encore se trouver.

Signalons que la Commission du 1 % a tenu sa réunion habituelle au cours de laquelle fut réceptionnée l'œuvre de Gorgi destinée à décorer le Hall de la Douane à Tunis. Les couleurs fraîches, l'humour de la composition et la naïveté voulue du dessin placent ces panneaux décoratifs au nombre des plus réussis.

Une exposition de dessins d'enfants a attiré beaucoup de monde dans le hall de l'Alliance Française.

La Municipalité de Tunis, comme chaque année, a choisi deux pièces immortelles pour conclure une saison théâtrale qui ne fut pas égale.

« Polyeucte », au Théâtre Antique de Carthage, et « Esther », à celui de Dougga, ont permis aux spectateurs de retrouver les inoubliables interprètes du Français : Jean Yonnel, Germaine Rouer, Balpétré, Maxime Aubry et surtout Vera Korène.

Les Galas Karsenty ont clôturé leur saison avec « L'Alouette », de Jean Anouilh. Suzanne Flon, en Jeanne d'Arc, Marcel André en Cauchon, Michel Bouquet en Charles VII et Claude Richard en Beaudricourt, ont été de fidèles et brillants interprètes.

A l'Essor, la fin de saison a été jouée avec « la Reine Blanche », de Barillet et Gredy.

Les Compagnons des Arts ont créé « Baschibah », de Jacques Deval.

Deux manifestations scolaires enfantines ont permis, l'une à la Pépinière Municipale, l'autre au Théâtre, d'admirer une fois de plus la patience de ceux qui ont fait de l'éducation une vocation totale.

* * *

Ni théâtre, ni concert, music-hall plutôt, mais dans la meilleure acception du terme, fut le récital de la cantatrice Shahrazade et de sa troupe orientale. La salle du Théâtre Municipal était comble.

* * *

Le dernier concert symphonique fut dirigé par Louis Gava, qui choisit de composer un programme uniquement centré sur l'œuvre de Beethoven.

La IX^e Symphonie, l'ouverture N° 3 de Léonore, étaient au programme de ce concert en tous points remarquable.

Martha Angelici, Jeanine Collard, de l'Opéra; Pierre Gianotti, de l'Opéra Comique, et André Vessières, des Grands Festivals Internationaux, prêtaient leur concours à cette manifestation.

Les J.M.F. ont patronné un récital de musique moderne avec le concours de Béatrice Verdier, contatrice, et du quatuor : S. Pellet-Musset, pianiste; Simone Valbelle, violoniste; Rouane Prieur, altiste, et Madeleine Boureille, violoncelliste.

Enfin, la Compagnie des Escholiers HA-KOL a organisé un récital de musique juive religieuse. Accompagnée par Mme Gilda Scorsone, au piano, Mme Gilberte Rallo joua au violoncelle cinq pièces transcrites de la liturgie traditionnelle et Izkor « tombeau » de sa composition à la mémoire des Israélites morts en déportation. Mme Sitbon, contralto, prêtait le concours de sa voix à cette manifestation. M^e Raoul Darmon analysait les œuvres.

* * *

Un film tunisien, intitulé « Trois Coquillages de Tunisie », réalisé par les Studios Africa de Tunis, a été très favorablement accueilli à Cannes lors du Festival International du Cinéma.

LA VIE PHILATELIQUE



Dans le courant du mois de juin, l'Office Tunisien des P.T.T. mettra en vente un timbre poste gravé, à 15 francs, de couleur bleue, à l'effigie de Son Altesse le Bey.

Cette figurine, petit format, sera présentée en carnets de 20 exemplaires.

La maquette et la gravure ont été réalisées par M. Cottet, qui est déjà l'auteur de la série des cinq timbres poste « Sidi Lamine Pacha Bey » parue en octobre 1954.

150.000 carnets seront mis en vente dans tous les bureaux de l'Office.

Il convient de noter que le retard apporté à la parution de cette figurine est dû à des difficultés techniques : c'est, en effet, la première fois que l'Atelier du Timbre à Paris fabrique des carnets de timbres poste gravés. Une mise au point spéciale des machines a été nécessaire.

En ce domaine donc, l'Office Tunisien des P.T.T. fait figure de précurseur.